

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 26 mars 2012
Séance du 19 mars 2012

2 Budget principal – subventions de fonctionnement aux associations

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. MONTES

M. CABARET

M. GRIMBERT

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BASMAISON

M. VILLEMMAIN

M. BERNARD-LUNEAU

M. KCHOK

M. BEAUBRUN

Mme MAUPIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le tissu associatif local, très diversifié, joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et technique par le prêt de matériel, la mise à disposition de locaux, l'invitation à participer aux manifestations de la ville, aux réunions de concertation, etc.

En terme financier, la ville subventionne également, chaque année, le fonctionnement de certaines associations compte tenu de leur intérêt local. Elle exerce, dans ce cas, un contrôle sur ces attributions et, le cas échéant, dans le cadre de conventions.

Au vu des dossiers remis dans les délais impartis, vous trouverez ci-annexée la liste des associations retenues avec, pour chacune d'entre elles, le montant de la subvention de fonctionnement proposé.

Vous êtes appelés à voter.

1/2



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1611-4, L2121-29,

Vu le budget primitif 2012,

Vu la liste ci-annexée des subventions de fonctionnement à attribuer aux différentes associations concernées, établie conformément à l'annexe budgétaire B1.6.

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 19 mars 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire : M. Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2012, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus au budget de la ville et détaillés dans l'annexe ci-jointe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

30.03.12

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le... 30/03/12
et publication ou notification le... 30/03/12
CREIL, le... 30/03/12
LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy